

**PROJET PEDAGOGIQUE 2019/2020**  
**FILIERE EDUCATIVE ET SOCIALE**  
**Moyens pédagogiques pour la mise en œuvre de la formation**

**MOT DE BIENVENUE**

**Vous entrez en formation à l'Institut de Formation en Travail Social (IFTS) de la Croix-Rouge française.**

Au-delà des projets spécifiques à chaque formation, l'équipe de l'IFTS a souhaité formaliser un certain nombre de valeurs et de principes pédagogiques transversaux à l'ensemble des formations.

Le projet de l'IFTS s'inscrit dans les grandes orientations de la direction nationale de la formation de la Croix-Rouge française :

**TRANSVERSALITE**  
**OUVERTURE**  
**INNOVATION**

Dans ce cadre, les objectifs de tous les établissements de formation de la Croix-Rouge sont de :

- Valoriser la fonction éducative et socialisante de la formation
- Développer une offre de formation en adéquation aux besoins des personnes bénéficiaires de l'action sociale mais aussi aux profils des formés
- Anticiper les évolutions des métiers et questions sociales

En région PACA, l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale reprend ces objectifs avec la volonté de :

- Soutenir les projets de mobilités à l'international
- Développer auprès des étudiants une culture de l'engagement
- Promouvoir une approche globale de la personne accompagnée dans une vision transdisciplinaire, un esprit d'ouverture et une posture éthique affirmée

**NOTRE PROJET PEDAGOGIQUE**

L'IFTS décline son projet autour de deux axes forts :

***Un travailleur social citoyen***

Notre société est fortement marquée par la précarité d'une partie de la population (paupérisation, désaffiliation, exclusion). Désormais s'y dessinent des zones d'incertitudes tant politiques qu'économiques. Si cette incertitude peut peser sur l'état psychique des individus, elle peut aussi être envisagée comme un espace de possibles à investir, des marges de manœuvre dans lesquelles citoyens,

associations et acteurs publics peuvent être force de proposition, d'innovation et de création.

Dans cette période où l'inflation des repères et la complexité du tissu social mettent à mal la notion de cohésion sociale, il nous apparaît nécessaire de « faire projet ». Dans une société de la vitesse, de la performance et du mouvement, les modes de régulations institutionnelles ne sont plus les seules références et le travail social doit s'adapter à la complexification des problématiques sociales.

Dans ce contexte, nous réaffirmons que la mission du travailleur social est de promouvoir le droit des personnes, de garantir l'équité tout en faisant valoir la singularité, les capacités et les besoins des personnes. Il a également un rôle d'alerte des pouvoirs publics de par sa connaissance et son analyse des situations. Il repère et soutient les nouvelles formes d'engagement citoyen des individus. Pour ce faire il doit apprendre à comprendre, analyser, communiquer et à interpeler. Il doit être créatif et favoriser la créativité ; créer les conditions de l'initiative solidaire. Le futur travailleur social aura à se tourner vers des orientations alternatives et être un acteur du développement social et des économies sociales et solidaires.

Au-delà de l'accompagnement individuel, son travail doit s'appuyer sur un territoire et un diagnostic des énergies et compétences mobilisables pour y ancrer un projet utile aux personnes concernées.

A ce titre, le travailleur social ne peut être un simple agent de la commande publique. Il intervient dans un cadre politique issu du processus démocratique et républicain. Il est un acteur incontournable de la cohésion sociale et de l'action sociale. Il est celui qui, sur un territoire, fait lien entre la personne accompagnée et les ressources disponibles dans son environnement. Il sait tenir en tension une approche du sujet dans son unicité et les valeurs universelles. Son travail sera in fine de permettre à des personnes dites exclues de faire des choix, ou de révéler leurs choix de sujet, tout en pointant les questions de limite et de cadre qui font cohésion et contrat social (*vivre ensemble*).

L'éthique du travailleur social l'amène à ne jamais oublier la personne, une et entière, derrière sa demande. Il ne réduit en aucun cas la personne à sa situation (*délinquance, déficience, exclusion, etc.*). Une bonne connaissance du cadre social, légal et de ses missions, lui permettent de se situer et de se positionner. Sa posture réflexive l'amène à s'engager dans une démarche de connaissance de soi-même ; et, se faisant, permettre à l'autre d'être *autre* et ainsi, de faire des choix.

### ***Des principes pédagogiques centrés sur l'apprenant***

Il est essentiel de travailler avec les étudiants la notion de participation et de responsabilité. Nous formons les futurs travailleurs sociaux dans l'objectif de favoriser leur autonomie personnelle et professionnelle. Pour ce faire, il nous faut aiguïser la curiosité et les mettre en veille sur l'actualité. L'idée est d'aller vers la connaissance dont ils auront besoin, plus que de dispenser des savoirs constitués. La question sociale étant en perpétuelle mutation, nous devons préparer les futurs professionnels à s'adapter, à se réajuster et à se former tout au long de la vie. Au-delà de la transmission de savoirs, il est nécessaire de les amener à s'interroger.

C'est cette capacité d'adaptation qui leur permettra de limiter les phénomènes d'usure professionnelle.

De plus, l'être humain ne pouvant se résumer à un mode d'emploi nourri de sciences humaines, nous ne pouvons fournir aux étudiants des réponses socio-éducatives toutes faites. Par conséquent, nous tentons d'amener les étudiants à saisir la singularité de chaque personne à accompagner. En cohérence nous cherchons à mettre en exergue la singularité des étudiants et leur richesse au profit du collectif et de la coopération.

La technicité enseignée doit être au service d'un projet qui fait sens pour la personne accompagnée et pour son environnement. Nous alimentons et étayons, chez nos étudiants, un questionnement éthique pour faire face aux situations complexes qu'ils rencontreront dans leur pratique professionnelle. Nous devons leur apprendre à analyser les situations, à faire des choix (individuels et collectifs) et à en rendre compte.

Considérant la personne humaine au centre, nous envisageons tous les éclairages théoriques et pratiques pertinents susceptibles d'alimenter une démarche de compréhension.

Cette démarche nous inscrit dans une approche non plus pluri disciplinaire mais transdisciplinaire. Au travers de notre accompagnement formatif, l'humain n'est pas réduit à une définition au travers d'une discipline ou d'une accumulation de disciplines et de savoirs. Cette nécessité d'accompagner l'apprenant dans son apprentissage induit de fait une posture particulière du formateur. Elle doit avant tout s'appuyer sur la relation avec l'étudiant. Le savoir seul ne confère pas son autorité au formateur. Dans une culture du numérique, le savoir nous préexiste et est accessible à tous. Le formateur n'est plus un enseignant qui sait, il aide désormais l'apprenant dans son rapport au savoir. Le formateur plus que de transmettre du savoir, problématise et fait des liens avec la pratique. Le formateur aide à faire le tri dans les informations, à trouver celles qui sont pertinentes et légitimes.

## LES OBJECTIFS GENERAUX DE FORMATION

### ***Savoir établir une relation éducative***

- Créer les conditions favorables à la rencontre.
- Recueillir l'expression des personnes et identifier les potentialités des personnes.
- Se saisir des opportunités du quotidien pour faire vivre la relation éducative.

### ***Savoir accompagner la personne et/ou le groupe***

- Mobiliser les ressources de la personne, de la famille ou du groupe et de l'environnement.
- Favoriser la participation de la personne à l'accompagnement éducatif.
- Animer le quotidien.

- Accompagner et transmettre la connaissance, la compréhension et l'appropriation des règles sociales permettant à la personne ou au groupe de s'y inscrire en tant que citoyen.
- Créer les conditions pour la communication entre les personnes et dans le groupe.
- Accompagner la personne dans la construction de son identité et de sa singularité.

***Savoir concevoir, conduire et analyser une action socio-éducative au sein de l'équipe***

- Soutenir la participation de la personne et de son environnement dans la construction de son projet personnalisé et dans le suivi des actions mises en place.
- Mettre en œuvre et suivre le projet socio-éducatif avec l'équipe.
- Assurer la coordination du projet.
- Evaluer avec l'équipe les actions menées dans le cadre du projet socio-éducatif.
- Communiquer et informer sur le projet socio-éducatif.
- Rédiger des écrits professionnels.
- Mobiliser un travail d'équipe, partenarial et de réseau.

***Savoir s'inscrire dans un contexte politique, économique et social en lien avec ses missions.***

- S'impliquer dans une veille professionnelle sur l'évolution du champ social ou éducatif.
- S'informer, comprendre et connaître les politiques publiques.
- Actualiser ses connaissances du champ socio-éducatif dans une pluralité des références.
- Participer à une démarche d'évaluation en continu en lien avec le projet institutionnel.
- Transmettre et partager ses connaissances et sa pratique.
- Faire des propositions sur la mise en œuvre des politiques publiques en lien avec les besoins repérés.

## LA MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

### **La formation s'organise en alternance de :**

- Cours (théoriques et méthodologiques) ;
- D'Ateliers de lien théorie/pratique (des professionnels viennent étayer des notions théoriques abordées en cours des situations concrètes de travail) ;
- Des ateliers d'analyse de pratique (les apprenants explicitent en groupe restreint les situations de travail vécues en stage et les mettent en questionnement) ;
- Des ateliers de travaux dirigés (soit pour avancer dans l'élaboration de leurs écrits, soit pour préparer la mise en œuvre de projets d'études ou de travaux individuels ou collectifs)
- Des stages ou périodes de formation pratique (mise en situation sur le terrain et évaluer à partir d'objectifs progressifs.

### **La formation pratique**

Elle est répartie de façon à permettre la professionnalisation des étudiants sur l'ensemble des domaines de compétences.

Le principe de l'alternance intégrative avec des retours « école » durant les périodes de stage a pour objectif de favoriser la réflexivité des apprenants et de les amener à faire les liens théorico-pratiques sous-tendant l'acquisition des compétences attendues.

Le principe de l'alternance est aujourd'hui renforcé par l'inscription dans les textes réglementaires de la notion de site qualifiant. Celle-ci appelle à devenir partenaires et coopérants dans un même projet par un repérage des compétences, rôles et responsabilités réciproques, clairement identifiés et formalisés.

Chaque stage est organisé dans le cadre d'une convention de partenariat « site qualifiant » conclue entre l'IFTS et la personne juridiquement responsable du site de stage. Par ailleurs, chaque stage fait l'objet d'une convention de stage entre l'établissement de formation, le stagiaire et le site de stage. Cette convention précise les modalités de déroulement du stage, ses objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications du référent professionnel et les modalités d'organisation du tutorat.

Les régulations de stage participent aussi à la professionnalisation des étudiants tout en favorisant le travail en partenariat avec les professionnels du terrain.

- *Les visites de stage* : Elles sont planifiées pour chaque stage de seconde et troisième année par les référents en accord avec les formateurs terrain. Elles ont pour objet d'évaluer l'acquisition des compétences professionnelles attendues. C'est une rencontre tripartite durant laquelle l'étudiant explicite ses activités, les différents savoirs qu'il a mobilisés lors des situations rencontrées,

les difficultés auxquelles il s'est confronté et les réajustements qu'il a pu mettre en œuvre au regard des objectifs du semestre concerné.

- *Les régulations téléphoniques* : Pour les stages courts de première année, une régulation téléphonique systématique et tripartite est organisée par le référent du suivi de professionnalisation.
- *Evènementielle* : S'il s'avère un problème en stage, quelle que soit sa nature, le référent de professionnalisation ou de promotion organise une visite de régulation tripartite. A l'issue de cette régulation, qui sera tracée, la période de stage fera l'objet d'une évaluation pour définir des axes d'amélioration ou un contrat d'objectifs et de moyens, selon la nature des difficultés. Cette rencontre tripartite est obligatoire avant toute décision de rupture de stage (sauf cas de force majeur).

## LE ROLE DES REFERENTS DURANT LA FORMATION

Dés l'admission et jusqu'en fin de cursus, le parcours de formation fait l'objet d'un encadrement collectif et individuel coordonné réalisé par des référents, notre objectif étant, autant que faire se peut, de prévenir les abandons et les échecs.

### ***Le référent administratif***

Il organise la rentrée administrative et veille à ce que toutes les pièces nécessaires soient réunies. Il assure l'accueil physique et téléphonique dans sa partie.

Il est chargé de l'instruction et du suivi du dossier administratif de l'étudiant.

Il saisit et tient à jour les données demandées par diverses instances et en particulier la Région. Il relève les états de présence et suivi des absences et établit les attestations de présences.

A partir des fiches de mise en stage, Il prépare les conventions de stage et les communique après validation par le formateur référent. Il établit et suit les feuilles d'appréciation de stage

Il participe à l'organisation des évaluations semestrielles et des certifications (convocations des membres des jurys, des étudiants. Il tient à jour les tableaux d'examens /évaluations/certifications en centre de formation, les livrets de formation et les transmet aux autorités compétentes.

Il communique les enquêtes de satisfaction et d'insertion.

### ***Le référent d'année***

Il assure et supervise le suivi de votre parcours (assiduité, mise en stage et stage, respect des échéanciers). Il veille à la cohérence pédagogique de la programmation de l'année en cours, il coordonne les référents des Domaines de Compétence et les référents individuels ainsi que l'organisation des tronc communs. Il veille à la communication du planning des regroupements.

Il est l'interlocuteur privilégié des étudiants pour entendre les besoins collectifs et recueillir leurs observations lors des temps de régulation de promotion et des bilans semestriels.

Il accompagne la mise en stage dont il valide le projet (fiche de mise en stage) et signe les conventions.

Le référent d'année est également garant de la mise en œuvre des contrats personnalisés.

### ***Le référent de Domaine de Formation/Domaine de Compétence***

Il veille à la progression et la cohérence pédagogique de son DF tout au long du parcours de formation. Il programme les contenus de cours et veille à l'engagement des Formateurs Occasionnels dont il évalue les prestations.

Il coordonne les guides des ateliers du DC et en établit l'échéancier. Il est chargé de la préparation et de l'organisation des certifications afférentes.

### ***Le référent individuel/Référent de stage***

Il peut être formateur permanent comme occasionnel, dans ce dernier cas, il travaille en collaboration avec le référent d'année ou de DC. Il prend en charge un groupe d'apprenants dans le cadre du suivi individualisé de professionnalisation pendant une année :

- Interlocuteur privilégié, il est garant du suivi de l'étudiant et met en place un dispositif d'accompagnement adapté à ses besoins.
- Il effectue les visites de stage et en rédige le compte-rendu.
- Interface entre les étudiants et l'ensemble des professionnels participant à la formation, il est personne ressource pour guider et/ou accompagner l'apprenant tout au long de l'année.
- Il travaille la posture réflexive nécessaire au processus de professionnalisation et à l'acquisition des compétences professionnelles.
- Il travaille la prise de recul et permet à l'étudiant de mesurer son évolution dans le processus de professionnalisation.
- Il amène l'étudiant à réfléchir, le cas échéant, sur ses difficultés afin de s'engager dans une démarche de réajustement.
- Le référent individuel assure les entretiens semestriels de suivi de parcours d'une durée d'environ 30 minutes. Cet entretien individuel doit être en amont, dans le cadre d'une auto-évaluation. A l'issue de l'entretien, un bilan sera tracé de façon concertée. Il reflètera les éléments clés de cet échange et déclinera le(s) objectif(s) à atteindre ainsi que les moyens nécessaires.

Le bilan de ce suivi sera pris en compte dans le cadre des commissions de validation semestrielle.

En dehors de ces rendez-vous pré-établis, il est toujours possible et fortement conseillé de faire appel au référent individuel en cas de difficultés rencontrées en formation théorique ou pratique.

### ***Le référent de la mobilité internationale***

Il anime les réunions d'information proposées dès le 1<sup>er</sup> trimestre de formation afin de présenter les conditions et les modalités de la mobilité d'études et /ou de stage. Il accompagne les projets au cas par cas et veille à leur faisabilité.

Une fois le projet validé par l'équipe pédagogique et la direction, il accompagne la mise en œuvre des dispositifs d'aides financières (ERASMUS/ PRAME SASO).

Il développe et entretient les partenariats avec les centres de formation et les structures d'accueil en stage à l'étranger.

### ***Le référent des étudiants en situation de handicap***

C'est un formateur désigné. C'est une personne ressource pour tous les étudiants de l'IFTS et de l'IFSI en situation de handicap mais aussi pour l'équipe pédagogique qui suit le parcours de formation de ces étudiants. Ses principales fonctions sont de :

- Répondre à toutes questions concernant les droits, aides et moyens mis à disposition des étudiants dans l'établissement et à l'extérieur
- Etablir avec l'étudiant et l'équipe un programme pédagogique adapté à sa situation
- Etre en lien avec le référent sécurité pour les questions d'accessibilité
- Orienter l'étudiant vers des structures partenaires si nécessaire
- Participer avec la direction à la sensibilisation des équipes pédagogiques aux différentes formes de handicap
- Participer avec la direction et les équipes pédagogiques à prévenir les actes et propos de discrimination à l'encontre des étudiants en situation de handicap.

### ***Le référent social***

Une fois par semaine des permanences d'accueil, d'information et d'orientation sont assurées par une assistante de service social en cas de difficultés telles que des problèmes de finances, de logement, de santé, d'isolement...

### ***Le référent apprentissage***

Les formations dispensées par l'IFTS peuvent s'effectuer par la voie de l'apprentissage. L'IFTS d'Ollioules est une Unité de Formation des Apprentis qui dépend du CFA GIAPATS ([www.cfa-giapats.fr](http://www.cfa-giapats.fr)).

Le formateur référent apprentissage est l'interlocuteur pédagogique privilégié du CFA GIAPATS, des apprentis et de leurs employeurs. Il participe aux instances de régulation pédagogique de ce dispositif (comités de liaison, comité de perfectionnement,...).



Il est une personne ressource pour tous les formateurs de l'IFTS qui accompagnent le parcours de formation d'apprentis pour intégrer les spécificités pédagogiques de ce dispositif (rapport à l'employeur, semaines référées, ...).

## LE PROCESSUS D'EVALUATION DE LA FORMATION

### *L'évaluation des connaissances/compétences et des productions écrites.*

Dès l'entrée en formation, les apprenants sont informés qu'ils peuvent saisir la **commission d'allègement** s'ils considèrent que leur parcours professionnel et de formation leur permet de bénéficier d'un allègement de certains contenus de formation. Cette commission, composée du responsable de filière et de formateurs analyse les acquis du parcours et, au regard de la réglementation, propose des contenus de formation théoriques et pratiques à alléger. L'apprenant décide ensuite d'accepter ces allègements et de signer un contrat pédagogique individualisé. Les décisions prises sont présentée à la **Commission Pédagogique** annuelle.

### *La commission de validation de semestre (CVS)*

En fin de chaque semestre, une commission de validation réunit, autour du responsable des filières éducative et sociale, l'équipe pédagogique.

Le semestre est validé en fonction :

- des contrôles de connaissance, permettant le repérage et la progression des stagiaires dans leurs acquisitions thématiques.
- des productions écrites (celles-ci sont effectuées en dehors des regroupements) ou orales (individuelle ou collective) permettant d'évaluer l'évolution du positionnement professionnel des stagiaires et le niveau d'intégration des compétences. Ces travaux de réflexion sont évalués ou validés selon le cas et peuvent être retravaillés par le stagiaire s'il souhaite en améliorer le contenu.
- de mises en pratique sur les sites qualifiants (terrains employeurs et lieu de stage pratique) qui donnent lieu à des écrits évalués en centre de formation, et, à une évaluation produite par le terrain de stage (site qualifiant).
- de séances d'analyse de pratique et de l'entretien semestriel. (Le même formateur assure ces tâches ainsi que les suivis et visites de stage)

Elle évalue en fin de semestre la conformité du parcours pour l'octroi des ECTS et valide les étapes du parcours de formation en se basant sur les résultats, les comportements, l'assiduité et la validation des périodes de stage.

Elle est composée du responsable pédagogique et de l'équipe des formateurs permanents en charge de la formation concernée et soumet ses décisions à la **Commission Pédagogique** de fin d'année.

### *Commission de validation de d'année (en cours de formation)*

Suite à la seconde commission de validation de l'année scolaire (début juillet), l'équipe pédagogique de la filière concernée et le chef d'établissement ou son

représentant analysent le parcours de chaque apprenant durant le second semestre au regard des critères suivants :

- résultats des évaluations pédagogiques du semestre,
- appréciation des périodes de formation pratique,
- appréciation du parcours de formation,
- assiduité.

Si le premier semestre n'est pas validé, elle analyse les travaux de remédiation effectués.

La validation des deux semestres entraîne la validation de l'année.

Lorsque l'année de formation n'est pas validée, la commission propose à l'apprenant par courrier :

- soit un passage en année de formation supérieure sous réserve de travaux de remédiation ;
- soit une année complémentaire de formation avec un contrat pédagogique individualisé qui tient compte des compétences et savoirs acquis et des difficultés ;
- soit une fin de formation ou une réorientation.

L'étudiant a alors 10 jours pour faire appel de la proposition de l'équipe pédagogique et pour saisir la **Commission Technique et Pédagogique**.

**La Commission Technique et Pédagogique** se réunit 10 à 15 jours après la seconde commission de validation semestrielle.

Elle est composée de la direction de l'établissement, de représentants des formateurs, de représentants des terrains de formation pratique, de représentants des apprenants.

Elle convoque l'apprenant, entend ses arguments ; et, après délibération, confirme, infirme ou amende la proposition de l'équipe pédagogique.

### ***Le Comité Pédagogique restreint***

C'est une émanation de la Commission Pédagogique qui a pour mission d'examiner toutes les situations individuelles qui peuvent entraver le bon déroulement de la formation. C'est aussi un espace d'expression des étudiants et d'affirmation du droit à la liberté d'information. Il peut être saisi par le directeur ou le responsable de filière. L'étudiant peut également saisir le Comité en adressant un courrier argumenté au directeur ou à son représentant. Le compte-rendu de cette instance est adressé à l'étudiant.

Elle est constituée :

- du directeur et/ou du responsable pédagogique
- du formateur référent de l'année
- de l'étudiant concerné
- d'un délégué de la promotion avec l'accord de l'étudiant concerné

**La Commission pédagogique** est l'instance réglementaire de pilotage de la formation. Elle se réunit annuellement (en juillet) pour se prononcer sur l'organisation de la formation, les modalités d'évaluation des étudiants, la validation des unités d'enseignement et des périodes de formation pratique. Les décisions de passage des étudiants dans l'année supérieure, les redoublements et les allègements de formation lui sont soumis pour avis.

Ses membres sont désignés par le directeur d'établissement :

- 1 enseignant chercheur qui la préside.
- Le préfet de région ou son représentant ;
- Le recteur d'académie ou son représentant
- Deux enseignants ou formateurs ;
- Un étudiant par formation concernée.